

Modalités de stage

Lettre type [1] de demande d'autorisation d'absence pour stage syndical

Votre demande d'absence (l'autorisation rectorale est de droit pour un stage syndical) [2] doit parvenir au rectorat, par la voie hiérarchique, au moins un mois avant le début du stage.

C'est-à-dire le vendredi 18 décembre 2015 au plus tard.



Nom Prénom
Grade, fonction
Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon,
s/c de Monsieur/Madame le/la Proviseur(e)/Principal(e) du (nom de votre établissement)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **28 janvier 2016** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **Dijon**. Il est organisé par le SNES-FSU, sous l'égide de l'IRHSES [3], organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 publié au J.O.R.F. du 30 janvier 2009).

A, le _-_- 2015
Signature

Notes (ne pas les reproduire dans votre courrier) :

[1] Lettre administrative adressée à Monsieur le Recteur, à reproduire, compléter et déposer par la voie hiérarchique auprès de votre chef d'établissement au plus tard un mois avant le début du stage. Tout courrier par la voie hiérarchique est obligatoirement transmis.

[2] Toute autorisation d'absence pour un stage syndical est strictement de droit, dans la limite de 12 jours par fonctionnaire et par an. Cette limite est rarement atteinte. La formation syndicale est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

[3] Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les Enseignements de Second degré.



Bulletin d'inscription au stage Langues vivantes à Dijon

le 28 janvier 2016



à renvoyer à la section académique du SNES-FSU

Stage Langues vivantes- 6 Allée Cardinal de Givry - 21000 DIJON -

Téléphone : 03 80 73 32 70

Ou faites-nous connaître votre participation par courriel à s3dij@sned.edu

Prénom NOM :

Adresse personnelle :

Tél. / Adresse électronique :

Discipline :

Établissement d'affectation :

- repas de midi pris sur place oui non

Les modalités pratiques d'organisation parviendront aux inscrits. La section académique SNES de Dijon participe à la prise en charge des frais de déplacement et de restauration.